

LA CHAUTAGNE

La grande majorité des massifs de la Savoie sont des massifs alpins, parmi lesquels celui des Bauges, de la Chartreuse, de la Lauzière, de la Vanoise et du Beaufortain. À ces massifs s'ajoute également la partie la plus méridionale du Jura, situé à l'ouest du département dans l'Avant-pays savoyard et formé principalement par le mont du Chat, l'Épine et le massif de la Chambotte. La Chautagne matérialise la frontière géologique entre les Alpes et le Jura et appartient à l'avant-pays savoyard. Les barres calcaires datées du Jurassique et Crétacé structurent le paysage de leurs escarpements et crêtes abrupts. Entre Le Bugey et les Bauges, la Chautagne, a été entaillée par le passage des glaciers, lors des dernières dizaines de millénaires.

À la pointe nord du Lac du Bourget, Chindrieux est la plus vaste commune de la Chautagne et compte treize hameaux dont Châtillon.

Le hameau de Châtillon fut l'ancienne capitale de la Chautagne. Le château de Châtillon est d'ailleurs un ancien château fort. Il a été le centre de la seigneurie de Chautagne, propriété des Montluel, des Seyssel d'Aix, des Rambert puis des d'Anglejean-Châtillon. Alphonse de Lamartine y résida durant l'été 1819. Sa position stratégique sur un promontoire au nord du Lac du Bourget permettait de contrôler l'une des principales voies de communication du sud-est de la Gaule.

Au 11^e siècle, en Chautagne comme ailleurs, l'église catholique est confrontée d'une part au relâchement de la discipline et les intrigues de certains prêtres pour obtenir des églises, d'autre part à la ferveur retrouvée face à la crainte de la fin du monde en l'an mille, provoquant la restitution de biens usurpés. Le clergé a alors recours aux ordres religieux pour rétablir la rigueur. Dans l'ancienne Chautagne, seule la paroisse de Motz ne fut pas donnée à une communauté. Son église, une partie de ses dîmes

et de ses autres revenus étaient à la disposition de l'évêque de Genève, qui nommait directement le curé. La rivalité qui s'instaura dans les autres paroisses, entre les membres du clergé séculier et les congrégations religieuses, fut parfois assez vive. Suit l'exemple des revenus et des charges d'une paroisse : À Serrières, les paroissiens étaient en charge de l'entretien de la nef, mais le curé devait apporter sa contribution : le jour de la Fête-Dieu, il faisait boire un setier de vin à ses ouailles. Par un traité de 1529, il fut convenu qu'il lirait la Passion à chaque messe « de la croix de mai à la croix de septembre », moyennant douze pots de vin annuels de la part des possesseurs de charrue...

Le vignoble de Chautagne compte

aujourd'hui un peu plus de 200 hectares, répartis en bordure Ouest du Massif de la Chambotte à proximité du lac du Bourget. Le vignoble s'étend du Nord au Sud sur les pentes de la Montagne du Gros Foug (Motz), du Mont Clergeon, de la Montagne de Cessens, du Mont Laval ainsi que du Mont de Corsuet (Brisson St-Innocent). Les vignes sont ainsi situées en rive gauche du Rhône avant que celui-ci ne s'éloigne du lac du Bourget.

Source : « CHAUTAGNE (Histoire de l'ancienne) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. Tome II », « Jules Masse », « 2008, réimpression de l'ouvrage paru en 1912 »



A voir/A faire : renseignements détaillés auprès de l'Office de Tourisme.

Les services au départ et à l'arrivée de l'étape

Office de Tourisme d'Aix-les-Bains : 04 79 88 68 05

Office de Tourisme de la Chautagne : 04 79 54 54 72 - www.chautagne.com

Aix-les-Bains

Hôtels • Auberge de jeunesse • Camping •
Chambres d'hôtes • Restaurants • Tous commerces
• Soins • Poste • Banque/retrait d'argent • Gare

Chindrieux

Camping • Chambres d'hôtes •
Restaurants • Soins • Poste •
Car



Itinéraire Culturel Européen
SUR LES PAS DES HUGUENOTS

GUIDE ÉTAPE

AIX-LES-BAINS ■ CHINDRIEUX

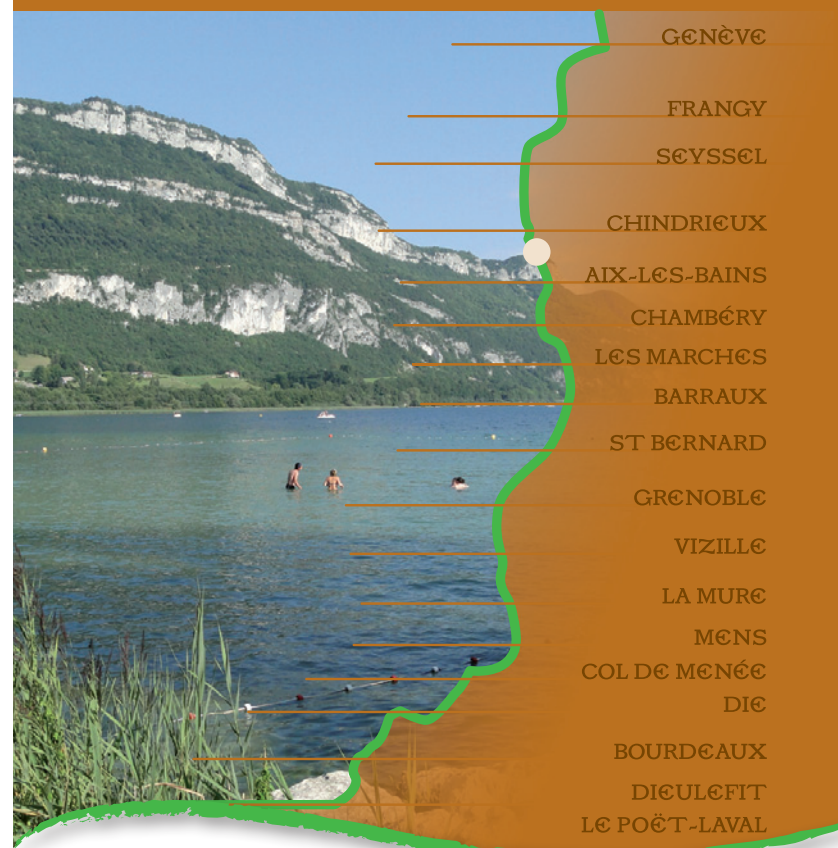
18,5 km

6h30

Savoie

985 m

908 m



Projet cofinancé par la communauté européenne dans le cadre du programme LEADER
<http://www.surlespasdeshuguenots.eu>



SUR LES PAS DES HUGUENOTS



AIX-LES-BAINS-CHINDRIEUX

Description du circuit

- Contourner la piscine. Au petit port, longer le lac et contourner le grand port jusqu'à Mémard. Le cheminement entre « Mémard » et la « Pointe de l'Ardre » est fermée entre le 15 octobre et le 15 mars, protection environnementale oblige.
- Longer la voie ferrée jusqu'à la Pointe de l'Ardre et traverser le pont. A gauche jusqu'au bout du parking. Traverser la route et prendre à gauche, puis à droite, le sentier qui monte dans le lotissement.
- Prendre à droite et suivre la rue dominante jusqu'à la route départementale. Prendre à gauche et ensuite la deuxième rue à droite.
- Suivre le « Chemin des Gros » et entamer une longue montée jusqu'au poteau directionnel « Les Vignes ». Direction Granges de Brison. A la bifurcation prendre à gauche, quitter la route goudronnée. Le chemin monte en lacets et croise une route goudronnée. Aux poteaux directionnels « Granges de Brison » et « Vers les granges » suivre la direction de La Chambotte.
- Au poteau directionnel « Sous Chambotte » suivre tout droit le sentier qui redescend dans la forêt sous les rochers jusqu'à la route départementale D 991b.
- Attention ! Descente sur la Route de Chambotte en direction de Groisin. Attention, quitter la route pour un sentier en contrebas à gauche. Descente dans la forêt jusqu'à la route goudronnée. A hauteur du poteau directionnel « Groisin », suivre Chindrieux à droite.
- Rejoindre la Route de la Chambotte et prendre à gauche sur 200 m. Au poteau directionnel « Le Cellier rouge », direction Chindrieux.
- Au poteau directionnel « Les Déserts », direction Chindrieux. Au prochain carrefour, prendre à gauche direction Chindrieux, puis à droite jusqu'à la Mairie.
- Fin de l'étape à la Mairie de Chindrieux.



La vue depuis Chambotte sur le château de Chatillon

Les itinéraires de randonnée pédestre connus sous le nom de GR® et GR® de Pays, jalonnés de marques blanc-rouge et/ou jaune-rouge, sont une création de la FFRandonnée. Ils sont protégés au titre du code de la propriété intellectuelle. Les marques utilisées sont déposées à l'INPI. Nul ne peut en disposer sans une autorisation expresse. Sentier de Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays sont des marques déposées, ainsi que les marques de couleur blanc-rouge et jaune-rouge.

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

Balisateur :

